

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 8 AOÛT 2011**

Séance ordinaire du conseil du 8 août 2011 tenue au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau à 19 heures sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire.

PRÉSENCES :

Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient aussi présents la greffière adjointe Mme Louise Carpentier ainsi que cinq personnes dans l'assistance.

La séance ordinaire est maintenant ouverte, il est 19 h 00.

2011-08-275 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC LES AJOUTS

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts tel qu'il suit tout en gardant le varia ouvert :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- **LÉGISLATION :**

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011

1-2-B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2011

1-2-C Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2011

- 1-3 Autres matières
 - a) Article 53 LCV : Désapprobation de la résolution
2011-07-265

2 ADMINISTRATION :

- 2-1 Adoption des comptes et des chèques au 31 juillet 2011
- 2-2 Engagement des dépenses – août 2011
- 2-3-A Dépôt des rapports sur les dépenses reliées aux délégations de pouvoir – juillet 2011
- 2-3-B Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – juillet 2011
- 2-4 Colloque de la zone Outaouais
- 2-5 Autorisation de paiement – Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés
- 2-6 Liste des immeubles pour ventes pour taxes
- 2-7 Mandat à un arpenteur-géomètre (ventes pour taxes)
- 2-8 Ordonnance de vente à l’enchère publique
- 2-9 Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la ville
- 2-10 Mandat à Me Francine Pharand
- 2-11 Autorisation de dépenses – eau potable
- 2-12 Aide financière – ROSBL Maison Entraide
- 2-13 ADMQ – formation Code d’éthique des employés municipaux
- 2-14 Mandat à Jean-Marie L’Heureux – architecte
- 2-15 Autorisation de dépenses – rue Vaillancourt
- 2-16 Autorisation de dépenses - rue du Foyer

- 2-17 Don 100\$ Association du Pemichangan Sud
- 2-18 Signataires pour le transfert du 30 Principale
- 2-19 Autorisation de dépenses – bas du mur façade Centre récréatif

3- **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE POUR 15 MINUTES**

4- **URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

5- **TRANSPORT:**

- 5-1 Dépôt de l'ouverture de la soumission no. 12-2011
- 5-2 Octroi de la soumission no. 12-2011
- 5-3 Dépôt de l'ouverture de la soumission no. 13-2011
- 5-4 Octroi de la soumission no. 13-2011
- 5-5 Entente Mme Denise Rochon
- 5-6 Engagement d'une pelle mécanique
- 5-7 Engagement de pelle – rue du Foyer
- 5-8 Autorisation de dépenses – chemin du Lac-Heney
- 5-9 Félicitations à M. Paul Alie

6- **HYGIÈNE DU MILIEU :**

7- **LOISIR ET CULTURE :**

- 7-1 Autorisation de paiement – CRSBP de l'Outaouais Inc.

8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

8-1 Contrat pour les extincteurs

9- **RAPPORT DES COMITÉS :**

10- **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

11- **CORRESPONDANCES**

12- **VARIA:**

13- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-08-276 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET
2011**

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011 soit adopté tel que rédigé par le directeur général / greffier et que celui-ci soit dispensé d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-08-277 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14
JUILLET 2011**

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2011 soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe et que celle-ci soit dispensée d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-08-278 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18
JUILLET 2011**

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2011 soit adopté tel que rédigé par le directeur général/greffier et

que celui-ci soit dispensé d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-279 AUTOROUTE 5 – MATHIEU RAVIGNAT

ATTENDU QUE le maire s'est prévalu de l'article 53 de la Loi sur les Cités et Villes pour ne pas approuver la résolution 2011-07-265 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 53, la dite résolution doit être soumise de nouveau aux membres du conseil afin qu'ils la considèrent d'urgence et en priorité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que la résolution 2011-07-265 soit abrogée.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-280 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JUILLET 2011

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes et approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, selon les listes ci-annexées sous la cote 2011-08-280 faisant

partie intégrante de ce procès-verbal pour un montant total de 435 706.33 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-281 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / AOÛT 2011

Il est proposé par le conseiller Claude Blais et unanimement résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	305.22 \$
Transport	2 293.08 \$

Il est de plus résolu, que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2011-08-281.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Dépôt de rapports :

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation de pouvoir permis selon le règlement #85-2010 pour le mois de juillet 2011.

Dépôt de rapports :

Dépôt par la trésorière du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – juillet 2011.

2011-08-282 COLLOQUE DE LA ZONE OUTAOUAIS

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford,
appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que Céline Bastien soit autorisée à participer tel que le spécifie son contrat, au colloque de la zone Outaouais qui se tiendra à Gatineau les 15 et 16 septembre prochain.

Que Louise Carpentier soit aussi autorisée à participer à ce même colloque le 15 septembre prochain.

Il est de plus résolu que les frais d'inscription pour un montant de 210.00\$ par participant, d'hébergement, de déplacements et de subsistance sont au frais de la ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-283 AUTORISATION DE PAIEMENT – DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS

Il est proposé par conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser le paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés au montant de 7087.55 \$ (dossiers 2686, 2688, 2700, 2752, 2760, 2761 et 2738)

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-08-284 ADOPTION DE LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR TAXES

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay,

appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes soit acceptée tel que déposée par la trésorière conformément à la sélection des dossiers de Me Marie-Josée Beaulieu.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-08-285 MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
POUR EFFECTUER LA DÉSIGNATION DES
IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR
DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

ATTENDU QUE le 8 août 2011, la trésorière a déposé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, conformément à la sélection des dossiers de Me Marie-Josée Beaulieu;

ATTENDU QUE la description de certains immeubles n'est pas conforme aux dispositions du *Code civil du Québec* pour permettre éventuellement l'inscription d'un acte relativement à un transfert de propriété en faveur des adjudicataires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu unanimement,

De nommer monsieur Stéphane Gagnon arpenteur-géomètre, afin d'effectuer la désignation des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes lors de la vente à l'enchère publique, et ce, conformément aux articles 3026 à 3042 *C.c.Q.*

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-286 ORDONNANCE DE VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées, conformément à la sélection des dossiers de Me Marie Josée Beaulieu, et présentée par la trésorière;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu unanimement,

D'ordonner au directeur-général/greffier, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le 24 novembre 2011 à 10 heures, et ce, au bureau du conseil situé au 5 rue de la Polyvalente, Gracefield (Centre récréatif et communautaire).

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à l'Annexe 1 de la présente résolution.

Il sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et ss de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2001-08-287 MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE

ATTENDU QUE la ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et unanimement résolu,

De nommer monsieur Réal Rochon, son mandataire, en vue d'acquérir, pour et au nom de la ville, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir au bureau du conseil le 24 novembre 2011.

Le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

Le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts, frais de désignation, tout autres frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et scolaires.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-288 MANDAT À ME FRANCINE PHARAND

ATTENDU QUE le conseil de la ville de Gracefield désire procéder à la vente des immeubles désignés à l'annexe 1, déposée, conformément à la sélection des dossiers de Me Marie-Josée Beaulieu, par la trésorière à la séance du 8 août 2011;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu unanimement,

De mandater Me Francine Pharand, avocate, située au 166 de la rue Wellington à Gatineau, afin qu'elle procède à la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles selon la liste déposée par la trésorière, vente qui se tiendra le 24 novembre 2011 à 10 heures au 5 rue de la Polyvalente à Gracefield (Centre récréatif et communautaire), le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Les honoraires de Me Pharand seront les suivants :

- Ouverture du dossier : 20 \$ chacun
- Base : 200 \$ par dossier
- Mise en demeure : 25 \$ par personne
- 10 % du montant total de la facture de taxes
- Plus les déboursés suivants :
 - * courrier certifié
 - * bureau d'enregistrement
 - * avis dans les journaux
 - * frais de greffe
 - * frais de l'index aux immeubles

Il est de plus résolu que si un immeuble est vendu, tous les frais seront déboursés par l'acquéreur sinon, ces frais seront déboursés par la ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-289 AUTORISATION DE DÉPENSES – EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser les dépenses suivantes :

- Achat d'une drive usagée au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables du fournisseur Dagua
- D'accepter l'offre de service de Stelem pour la restauration/réparations de bornes d'incendie au montant estimé de 4 945 \$ plus les taxes applicables
- D'accepter l'offre de service de Endress + Hauser pour la validation de débitmètres au montant estimé de 3 976 \$ plus les taxes applicables
- Achat d'un compteur OGM du fournisseur Siemens Canada Limitée au montant de 850.09 \$ plus les frais de transport et plus les taxes applicables

Il est de plus résolu que la dépense sera imputée comme suit :

- au poste budgétaire infrastructure eau potable (23 05120 721) pour un montant n'excédant pas 7 990 \$
- et au poste (02 41300 526) pour le montant résiduel.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-290 AIDE FINANCIÈRE – ROSBL MAISON ENTRAIDE

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'accorder une aide financière au montant de 2 000 \$ à l'organisme ROSBL Maison Entraide.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-08-291 FORMATION – CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford,

appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'autoriser Jean-Marie Gauthier et Céline Bastien à participer à la formation le Code d'éthique des employés municipaux qui se tiendra le 14 octobre prochain à Gatineau au coût de 130 \$ chacun.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-292 MANDAT À JEAN-MARIE L'HEUREUX

ATTENDU QUE la résolution 2011-07-247 mandait la firme Cima+ à procéder à l'inspection de la toiture du Centre récréatif et communautaire et faire ses recommandations;

ATTENDU QUE les Consultants Yves Auger & Associés Inc. ont procédé en 2007 à la dite inspection;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que la résolution portant le numéro 2011-07-247 soit abrogée.

De mandater l'architecte Jean-Marie L'Heureux à préparer les documents d'appel d'offres par voie d'invitation pour les réparations à être effectuées au toit du Centre récréatif et communautaire suite à l'inspection effectuée en 2007 par les Consultants Yves Auger & Associés Inc.

Il est de plus résolu que les entrepreneurs suivants seront invités à soumissionner :

- Couvreurs Rochon Enr.
- Les Toitures Denis Rochon
- Les Toitures Raymond

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-08-293 AUTORISATION DE DÉPENSES – RUE
VAILLANCOURT**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser une dépense de 16 680 \$ plus les taxes applicables pour un traitement de surface sur la rue Vaillancourt du fournisseur Les Entreprises Bourget Inc.

D'autoriser une dépense estimée à 5 000 \$ pour l'achat de gravier 0,3/4.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-08-294 AUTORISATION DE DÉPENSES – RUE DU
FOYER**

ATTENDU QUE

nous avons reçu une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux sur la rue du Foyer ainsi que sur le chemin du Poisson-Blanc ;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'autoriser les travaux suivants sur la rue du Foyer : excavation, rechargement de la chaussée, refaire les trottoirs, terrassement revêtement mécanisé de la chaussée pour une dépense estimée à 55 000,00\$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-295 DON-ASSOCIATION DU PEMICHANGAN SUD

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'accorder un don de 100 \$ à l'Association du Pemichangan Sud.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-296 SIGNATAIRES POUR LE TRANSFERT DU 30 PRINCIPALE

ATTENDU QUE la résolution # 2011-07-253 mandate Me André Larocque, notaire, à procéder au transfert des titres de propriété du 30 Principale appartenant présentement à la Caisse populaire Desjardins en faveur de la Ville de Gracefield;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Il est de plus résolu qu'en cas d'incapacité d'agir du directeur général, Louise Carpentier, trésorière, est dûment autorisée à signer tous les documents relatifs à ce transfert.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-297 AUTORISATION DE DÉPENSE –BAS DU MUR FAÇADE CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la présence de moisissure a été décelée par monsieur André Gauthier, des Menuiseries Castors, lors des travaux pour le remplacement des briques à la façade au Centre récréatif et communautaire;

ATTENDU QUE les travaux correctifs ne font pas partie de la soumission # 07-2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'autoriser une dépense estimée à 6 000.00 \$ plus les taxes applicables à la firme Les Menuiseries Castors pour effectuer les travaux suivants :

- feuilles de plywood traitées de 4 pieds à la grandeur de la façade;
- laine soufflée;
- membrane;
- cap;
- bordure.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt du procès-verbal de l'ouverture de la soumission no. 12-2011.

2011-08-298 OCTROI DE LA SOUMISSION 12-2011

ATTENDU QUE des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour la pose de traitement de surface sur une partie du chemin du Poisson-Blanc et une partie du chemin Alie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'octroyer une partie de la soumission relative à la section du chemin du Poisson-Blanc, au seul soumissionnaire soit Les Entreprises Bourget Inc., au montant de sa soumission de 28 200.30 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que la dépense sera imputée au poste budgétaire relatif à la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt du procès-verbal de l'ouverture de la soumission no. 13-2011.

2011-08-299 OCTROI DE LA SOUMISSION 13-2011

ATTENDU QUE des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour la pose d'enrobé bitumineux et

l'installation de bordure de trottoir sur la rue du Foyer;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'octroyer une partie de la soumission, du plus bas soumissionnaire soit Asphalte Desjardins Inc, au montant 34 581.44 \$ taxes incluses pour seulement la pose d'enrobé bitumineux sur la rue du Foyer.

Il est de plus résolu que la dépense sera imputée au poste budgétaire relatif à la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-300 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MME DENISE ROCHON

ATTENDU QUE Madame Denise Rochon cède pour usage une partie de terrain mesurant plus ou moins 8' X 40', à la Ville de Gracefield, partie de la propriété au 10 rue Vaillancourt;

ATTENDU QU' en contrepartie, la Ville de Gracefield s'engage à garder intact, les roches longeant la pelouse de la propriété du 10 Vaillancourt;

ATTENDU QUE Madame Rochon permet également à la Ville de Gracefield d'utiliser une partie de terrain servant à une virée de camion, sur sa propriété du 14 rue Vaillancourt à Gracefield;

ATTENDU QU' en contrepartie, la ville de Gracefield s'engage à déverser 60% de tous les résidus permis d'excavation provenant des limites de l'ex-village de Gracefield, afin de remplir le terrain situé au 14 rue Vaillancourt;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente avec Madame Rochon.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-301 ENGAGEMENT D'UNE PELLE MÉCANIQUE

ATTENDU QUE des travaux de dynamitage ont été effectués sur les chemins suivants :

- Chemin Laprise
- Chemin Marks
- Chemin de la Rivière-Gatineau
- Chemin du Rapide-Faucher (N)
- Chemin McBean;

ATTENDU QUE ces travaux ont laissé sur place plusieurs grosses roches et qu'il faut sécuriser les accotements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'engager la pelle mécanique de M. Michel Alie, à raison de 100\$/hre pour un montant plus ou moins de 10 000.00\$ afin d'effectuer ces travaux.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-08-302 ENGAGEMENT D'UNE PELLE
MÉCANIQUE- RUE DU FOYER**

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'engager la pelle mécanique de M. Michel Alie, à raison de 100\$/hre, pour des travaux à la rue du Foyer d'une durée de plus ou moins trois jours, soit un montant approximatif de 2 400.00 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que la dépense sera imputée au poste budgétaire relatif à la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-08-303 AUTORISATION DE DÉPENSES – CHEMIN
DU LAC-HENEY**

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser l'achat de gravier 0,¾, soit un montant n'excédant pas 8 000.00 \$ plus les taxes applicables, pour l'entretien normal du chemin du Lac-Heney.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-304 FÉLICITATIONS À M. PAUL ALIE

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson et unanimentement résolu,

De féliciter et remercier, M. Paul Alie, pour les bons services rendus et son dévouement des sept dernières semaines en l'absence du responsable des travaux publics du secteur Wright-Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-305 AUTORISATIN DE PAIEMENT – CRSBP DE L'OUTAOUAIS INC.

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser le paiement au montant de 650.09 \$ à CRSBP de l'Outaouais Inc. pour du matériel non pas retourné.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-08-306 CONTRAT POUR LES EXTINCTEURS

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour le contrat pour les extincteurs ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'accepter l'offre du fournisseur Extincteurs Hautes-Laurentides 2008 pour la vérification et la recharge des extincteurs ainsi que des tests Hydro, au montant suivant :

- Vérification des extincteurs 6.00 \$
- Recharge des extincteurs 5 lbs 11.95 \$
- Recharge des extincteurs 10 lbs 15.95 \$
- Recharge des extincteurs 20 lbs 20.50 \$
- Recharge des extincteurs 30 lbs 35.95 \$
- Test Hydro 7.95 \$.

Le vote est demandé par le maire. Le résultat est le suivant :
3 se sont prononcés en faveur de la proposition et 3 contre. Le maire s'est prévalu de son vote en faveur de la proposition.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée majoritairement.

Note au procès-verbal :

Aucun rapport de comité.

Période de questions.

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

Note au procès-verbal :

Faisant suite à une plainte verbale déposée, par M. Patrick Parker, séance tenante, il a été convenu qu'une vérification à la propriété de M. Boisvenue sera effectuée par Madame Julie Jetté coordonatrice à l'urbanisme et ce, suivant le règlement de nuisance.

Note au procès-verbal :

Dépôt de la correspondance du 1^{er} au 31 juillet 2011.

2011-08-307 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est présentement 19 heures 50.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Le maire

La greffière adjointe

Réal Rochon

Louise Carpentier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Réal Rochon
Maire